

AVIS N° 268 - 2026 / BRVM / DG

Suspension de la cotation de SICOR S.A.

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) informe le public et les intervenants du marché que, conformément aux dispositions de l'article 1511 des Règles de Négociation, d'Admission à la cote et de Radiation, elle a procédé, ce mercredi 16 septembre 2026, à la suspension de la cotation de SICOR S.A. pour non-respect de certaines dispositions réglementaires en vigueur en matière de diffusion d'informations financières périodiques. Cette suspension prend effet à compter de ce jour, jusqu'à la régularisation de la situation par la société SICOR S.A.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 16 septembre 2026

Le Directeur Général



Edoh Kossi AMENOUNVE, Ph. D.